

## Comment interjeter appel d'une décision d'Ontario au travail (OT)

### Étape 1 • Révision interne

- 1 Demandez la décision par écrit
- 2 Demandez une révision interne Dans les 30 jours suivant la décision, demandez une révision interne en **envoyant une lettre à OT**.
- 3 Communiquez avec la clinique juridique communautaire de votre localité pour une assistance Trouvez la clinique juridique communautaire de votre localité **en saisissant votre code postal**.
- 4 Attendez la décision de révision interne

### Étape 2 • Appel et audience

- 1 Remettez votre formulaire d'appel au Tribunal de l'aide sociale (TAS) 

Vous pouvez obtenir un **formulaire d'appel en ligne** ou en **communiquant avec le TAS**. Vous n'avez pas à attendre la décision concernant la révision interne pour faire appel.

**Délai pour envoyer votre formulaire d'appel :**

  - Si vous obtenez la décision de la révision interne dans les 30 jours suivant la demande, la date limite pour envoyer votre formulaire d'appel est de **30 jours** après avoir reçu la décision.
  - Si vous n'obtenez pas la décision de la révision interne dans les 30 jours suivant la demande, la date limite pour envoyer votre formulaire d'appel est de **60 jours** à compter de la date à laquelle vous avez demandé la révision interne.

Si vous avez besoin d'aide financière pendant que vous attendez une décision concernant votre appel, remplissez la partie 4 du formulaire d'appel. Il vous permet de **demander une aide provisoire**.

Le TAS vous envoie une **lettre de confirmation** pour vous informer qu'il a reçu votre formulaire d'appel.

## Étape 2 • Appel et audience

- |          |                                   |   |
|----------|-----------------------------------|---|
| <b>2</b> | Préparez-vous pour votre audience | Recueillez des <b>preuves</b> pour montrer que la décision est erronée. Au moins <b>20 jours</b> avant l'audience, remettez une copie de la preuve au TAS et au bureau qui a rendu la décision. |
| <b>3</b> | Allez à votre audience            | Le TAS envoie un <b>avis d'audience</b> pour vous indiquer la date et l'heure de votre audience. Celle-ci peut être en personne, par vidéoconférence ou par téléphone.                          |
| <b>4</b> | Attendez une décision du TAS      | Le TAS doit envoyer une décision par la poste dans les <b>2 mois</b> . Si votre appel est rejeté, <b>parlez de vos options avec une clinique juridique communautaire.</b>                       |

Pour plus d'informations, visitez Justice pas-à-pas de CLEO à [justicepasapas.ca](https://www.justicepasapas.ca). Il s'agit de renseignements à caractère général et sont destinés aux personnes résidant en Ontario, Canada. Ils ne doivent pas servir de conseils juridiques.



**CLEO**

Community Legal Education Ontario  
Éducation juridique communautaire Ontario

Juillet 2021